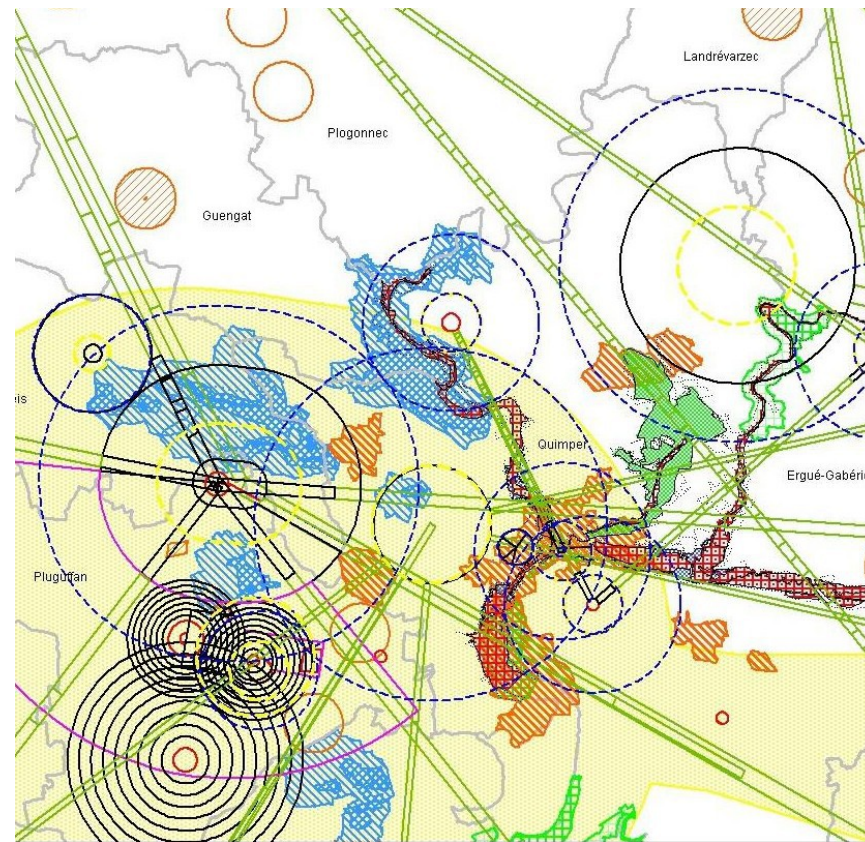


Commission Données

Standard CNIG Servitude d'utilité publique



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Rapporteur : Arnauld GALLAIS

Le périmètre de travail

Servitude d'Utilité Publique : limitations administratives au droit de propriété instituées par un acte administratif (art. L 126-1 et R. 126-1 du code de l'urbanisme).

Elles se composent :

- d'un **acte** instituant la servitude,
- d'un **générateur**, source de la servitude,
- d'une **assiette**, emprise où s'exerce la servitude.

Il existe une soixantaine de catégories de servitudes, répertoriées dans la **nomenclature nationale**.

Exemple d'une servitude : AC1 monuments historiques

GEOSUP V 1.5.2

Fichier Affichage Servitudes ?

Général

Commune

LAVAL(53130) Changer

Servitudes

Activer les filtres Paramétrer...

(A) (G) (AC1) Château de Laval

Visualiser Modifier Supprimer

Créer Créer même catégorie (AC1)

(AC1) Château de Laval

- SUP (AC1) Château de Laval
- SUP | COM Liens servitude-commune
- Château de Laval
- Périmètre de protection de 500 m

Ajouter Générateur et Assiette(s) associés

Supprimer les objets graphiques

Assembler générateurs (polygones)

Zoomer générateurs

Zoomer assiettes

La servitude : acte + générateur + assiette

Le générateur : le château

L'assiette : périmètre de 500m

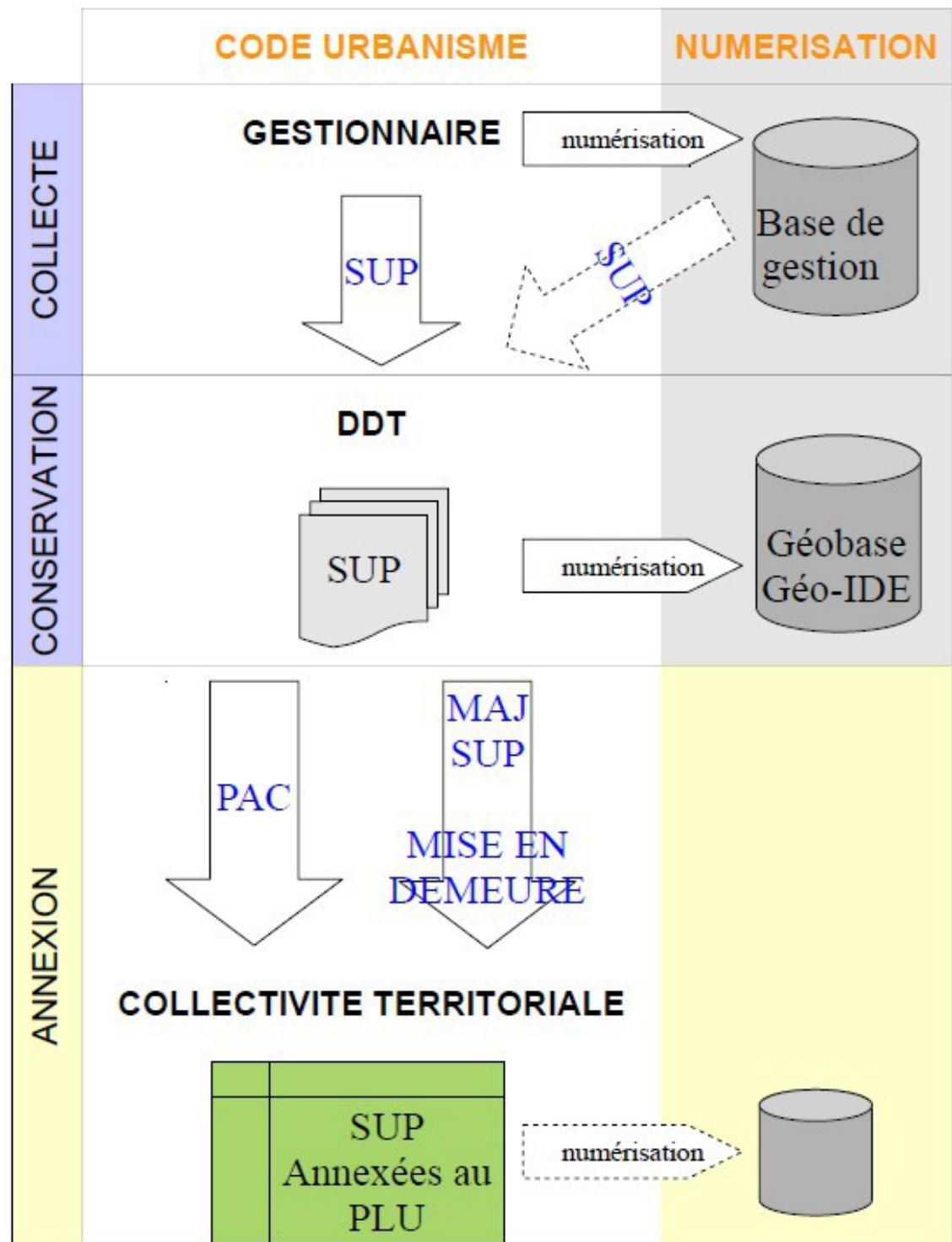
Commune LAVAL (53130)

Servitude

Etat

Projection Lambert 93 (EPSG:2154) - Coordonnées (418516.29 ; 6781908.76)

Acteurs flux et statut des SUP



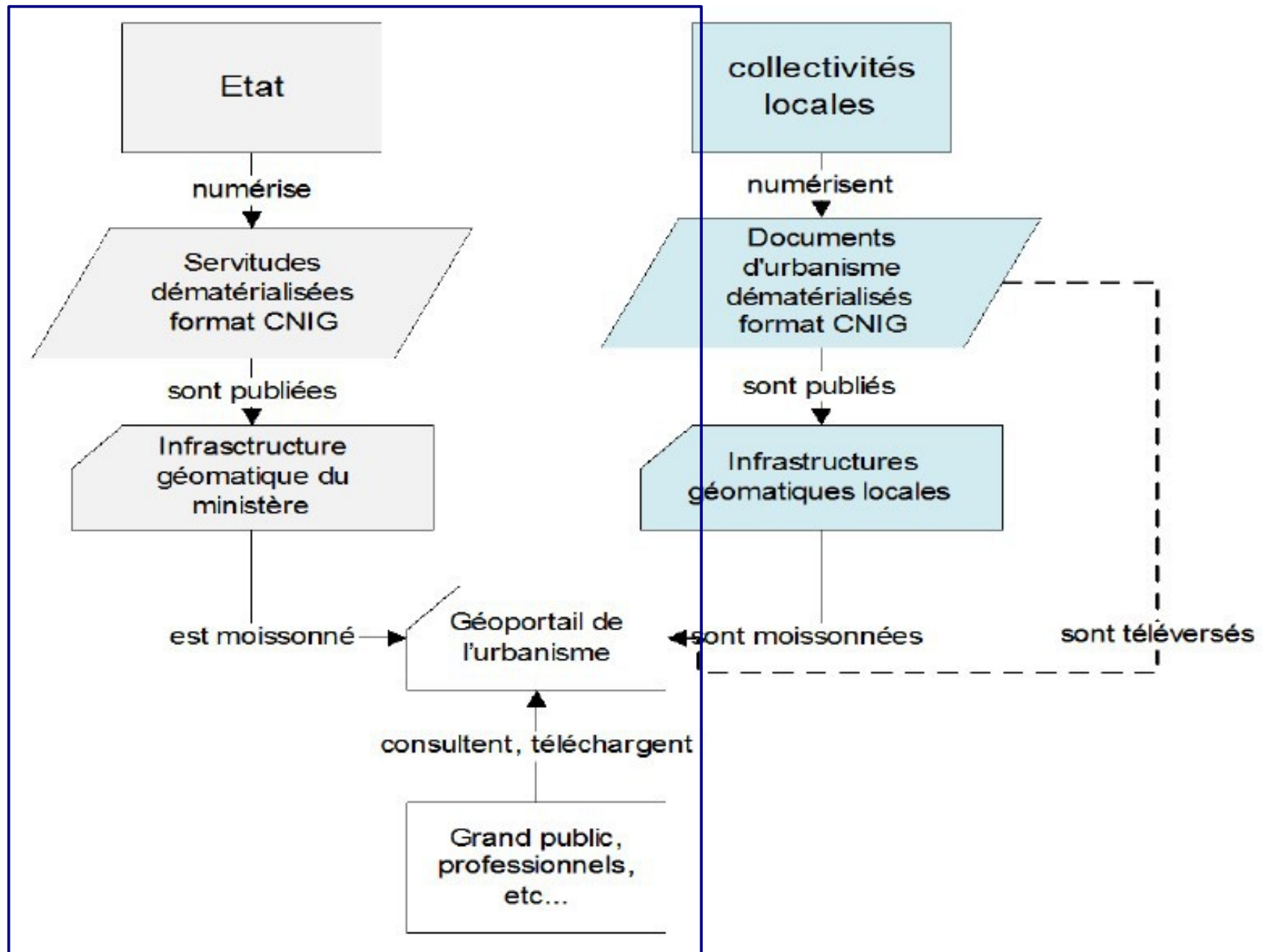
Éléments de contexte

- **Modernisation ADS – dématérialisation** documents d'urbanisme
- **Standards** existants dans le domaine de l'urbanisme :
 - Standard CNIG PLU et CC (avril 2013)
 - Les géostandards COVADIS **POS/PLU V2.0** (06/2012) et **CC V2.0** (11/ 2012)
 - Le MCD CNIG SUP 2007
 - Le géostandard **COVADIS SUP V1.0** (25 mai 2011)
- **Outils** :
 - GéoSUP : numérisation et gestion des SUP du METL (basé sur MCD 2007)
 - GéoADS : aide à l'instruction ADS (basé sur MCD 2007 et COVADIS SUP V1.0)
- Le GT SUP de la DGALN et l'élaboration d'un **guide méthodologique** de numérisation des SUP
- L'**ordonnance** pour la création du **Géoportail de l'urbanisme**
- La **Directive INSPIRE**
 - Thème 4 : « Usage des sols »
 - Thème 11 : « Zones de gestion, de restriction ou de réglementation »

Objectif des données standardisées

- **Faciliter la dématérialisation** des documents d'urbanisme et de leurs annexes.
- **Faciliter le rôle régalién de l'État**, de collecte de conservation et de porter à connaissance des SUP.
- **Harmoniser la gestion et le stockage** des SUP au sein des services de l'État et collectivités territoriales.
- **Faciliter les échanges de données** avec les gestionnaires de SUP.
- Assurer la compatibilité avec les spécifications de la **Directive INSPIRE** annexe III thèmes 4 et 11

Enjeu fort : intégration des SUP dans le GPU



Géoportail de l'urbanisme

Enjeux :

- **Faciliter l'accès** du citoyen aux documents d'urbanisme et aux SUP
- **Coordonner** et moderniser une compétence urbanisme très décentralisée. Accompagner la décentralisation
- **Être transparent** en matière de réglementation sur l'ensemble du territoire
- **Répondre aux enjeux réglementaires** imposés par la Directive Inspire
- Concevoir un Géoportail vecteur de **modernisation de l'administration**

Ordonnance pour le Géoportail de l'urbanisme

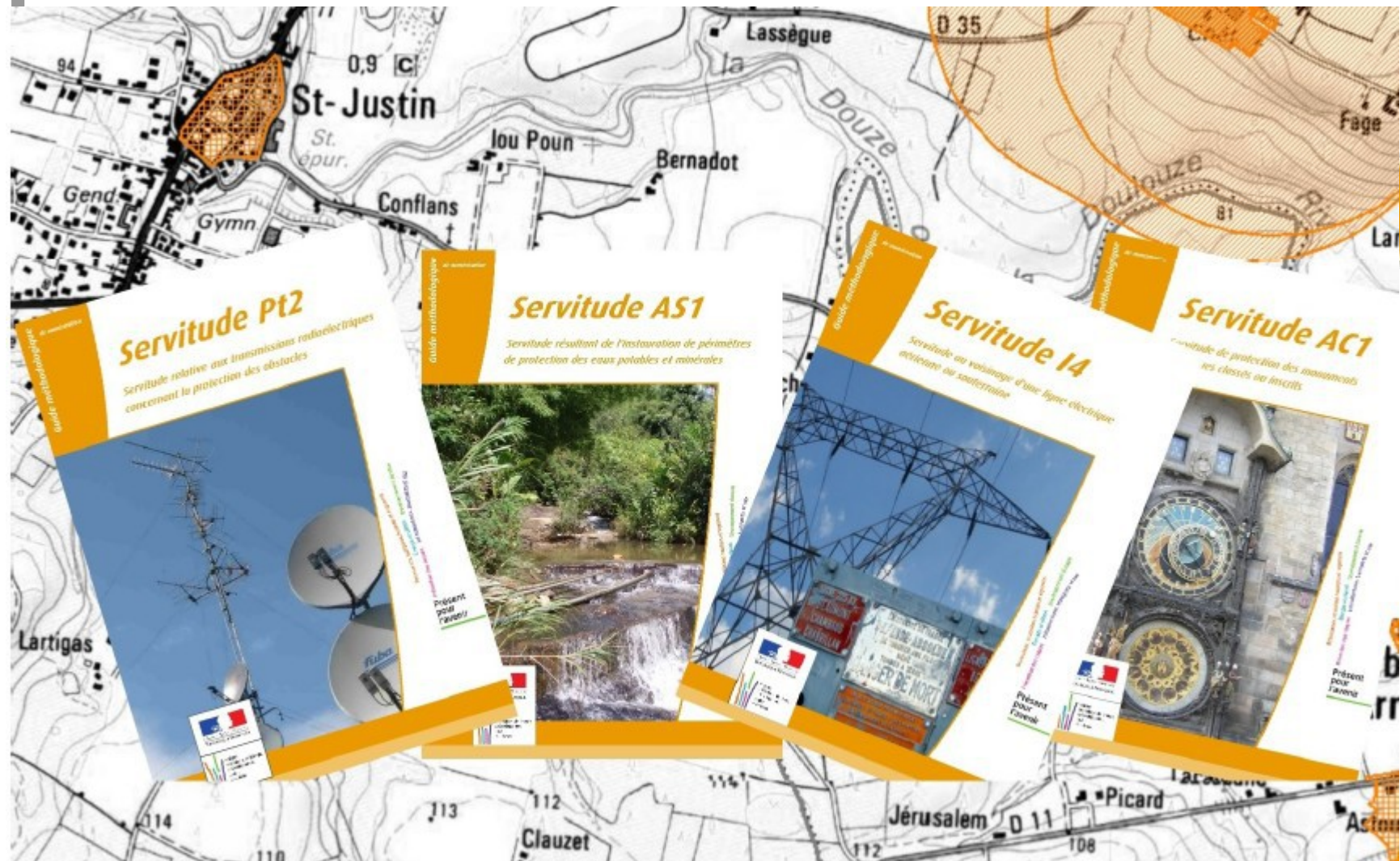
- **Prévoit la création du Géoportail de l'urbanisme**, "site national de référence pour l'accès dématérialisé, à partir d'un point d'entrée unique, et sur l'ensemble du territoire national, aux documents géolocalisés d'urbanisme (POS/PLU, CC, SCOT) et aux SUP"
- A partir de juillet 2015 :
 - les gestionnaires transmettent les SUP à l'Etat au standard national
 - *les SUP publiées sur le portail de l'urbanisme sont opposables même si elles ne sont pas annexées au PLU*
- A partir de janvier 2016 :
 - les DU modifiés devront être numérisés et transmis au portail unique de l'urbanisme suivant le standard national
 - Les DU existants devront être accessibles en ligne (sur le site de la commune ou établissement public compétent – à défaut : site DDT)
 - *L'État transmet les SUP numérisées aux communes lors du PAC*
- A partir de janvier 2020 : la publication sur le portail de l'urbanisme remplace la publication dans un journal ou recueil officiel comme condition du caractère exécutoire du document. (en projet)

À confirmer

Spécificités du Standard CNIG SUP

- **Antériorité** du MCD 2007 et géostandard COVADIS SUP V1.0
- **Cohérence** avec le standard CNIG PLU et CC
- **Principe** de numérisation des SUP à partir les actes les instituant :
 - ==> SUP issues des gestionnaires plutôt que celles annexées au PLU
- **Généricité** du modèle de données.
 - Un seul modèle pour traiter l'ensemble des catégories de servitudes.
- **Adaptation** à la dualité SUP instituée / SUP annexée au PLU
 - Une structure relationnelle complète axée sur la SUP
 - Une structure simplifiée axée sur la numérisation de l'assiette.
- **Complémentarité** avec les travaux du GT DGALN SUP
 - Un standard générique progressivement enrichi par des nouvelles fiches méthodologiques

Guide méthodologique pour la numérisation des SUP



31 fiches méthodologiques validées - 4 fiches en cours

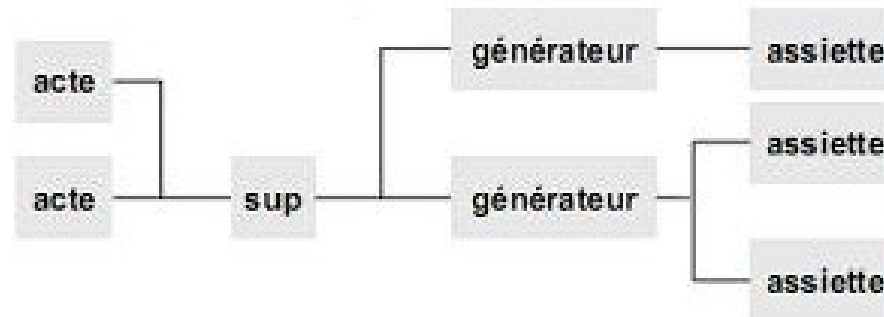
Présentation du document

- Genèse :
 - MCD SUP CNIG 2007 et COVADIS SUP V1.0
 - GT national dématérialisation des documents d'urbanisme (2012 à 2013)

- Contenu :
 - Pages liminaires et généralités sur les SUP
 - Contexte, enjeux et objectifs du standard SUP
 - Règles de nommage des Actes, SUP, générateurs et assiettes
 - Modèle Conceptuel de Données
 - Annexe 1 : nomenclature nationale SUP
 - Annexe 2 et 3 : spécificités relatives à certaines catégories
 - Annexe 4 : structure simplifiée
 - Annexe 5 : implémentations informatiques, règles de stockage
 - Annexe 6 : préconisations de symbolisation

Principe de modélisation

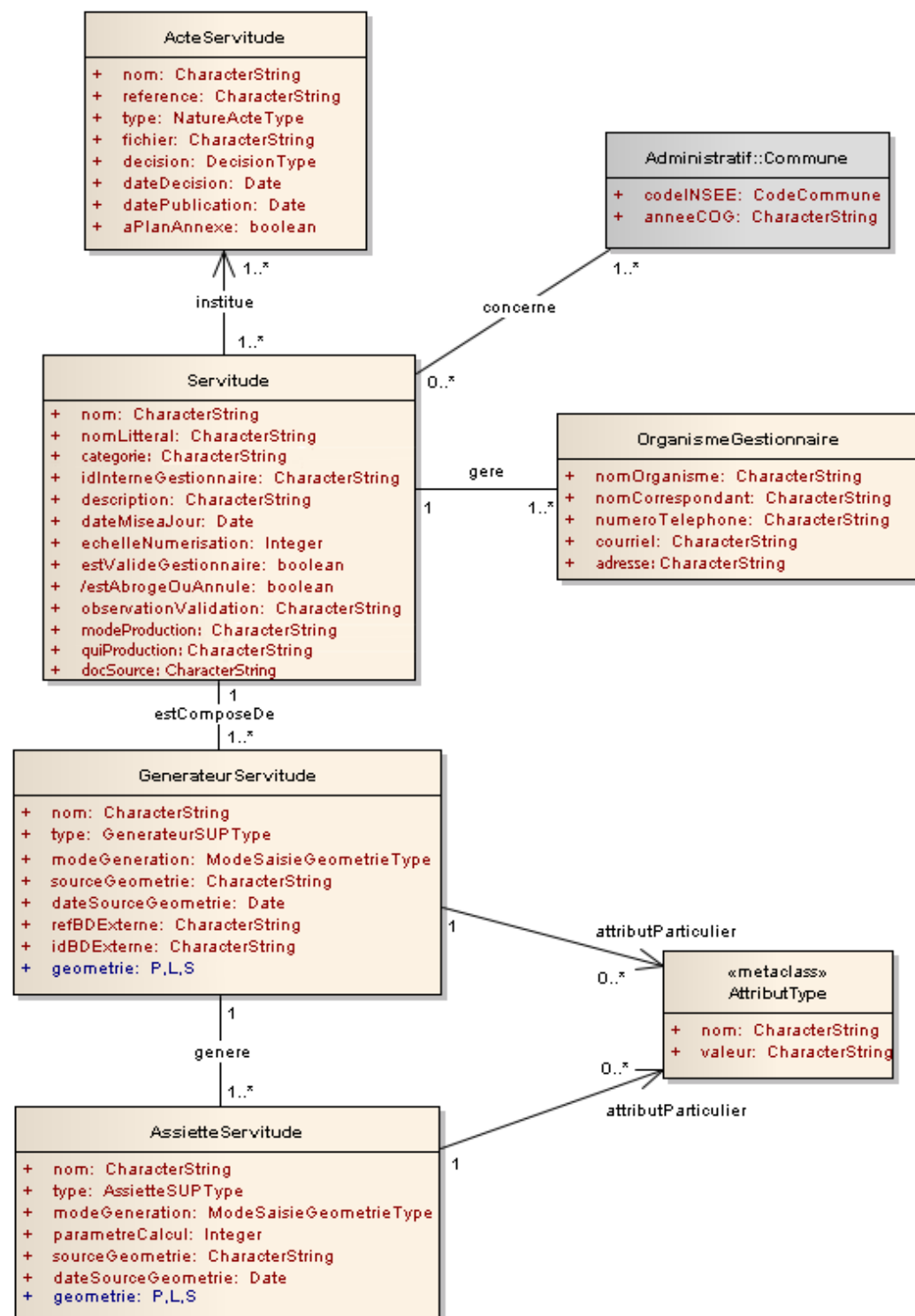
Acte => SUP => Générateur => Assiette



Règles de nommage :

Situations possibles	Nom des actes	Nom des SUP	Nom des générateurs	Nom des assiettes
Chaîne élémentaire	Cat_NomSup_act	Cat_NomSup_sup	Cat_NomSup_gen	Cat_NomSup_ass
Générateurs multiples	Cat_NomSup_act	Cat_NomSup_sup	Cat_NomSup_Gen1_gen Cat_NomSup_Gen2_gen	Cat_NomSup_Gen1_ass Cat_NomSup_Gen2_ass
Générateurs multiples Assiettes multiples	Cat_NomSup_act	Cat_NomSup_sup	Cat_NomSup_Gen1_gen Cat_NomSup_Gen2_gen	Cat_NomSup_Gen1_pepi* Cat_NomSup_Gen1_pepr* Cat_NomSup_Gen2_pepi* Cat_NomSup_Gen2_pepe*

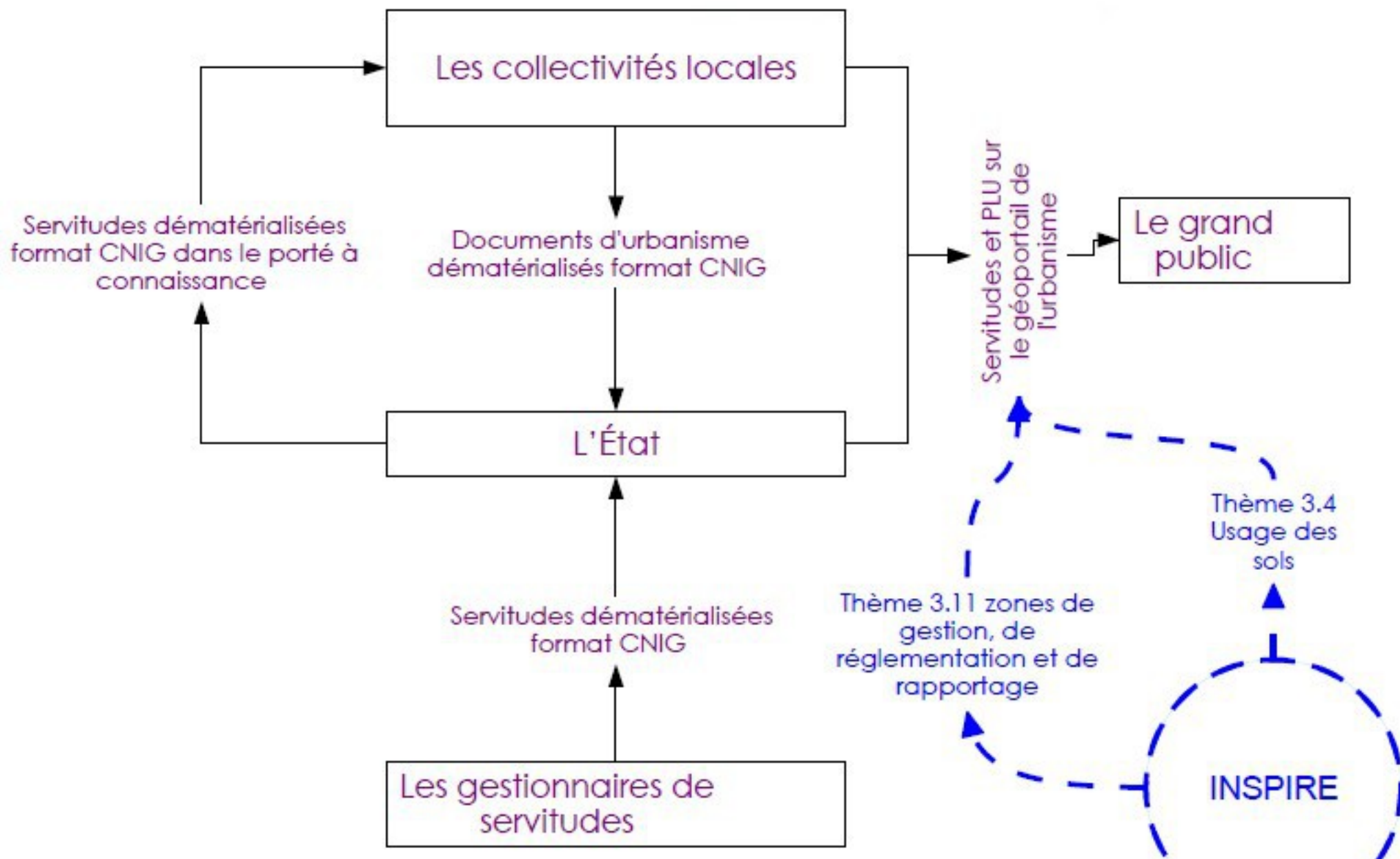
Le modèle conceptuel de données



Implémentation informatique

- Règles d'organisation et de codification **cohérentes avec le standard CNIG PLU 2013**
- Implémentation CNIG **indépendante de l'outil SIG**
- **Référence au géostandard COVADIS SUP V1.0** pour les services de l'Etat
- Ouverture aux structures de données compatibles d'autres communautés d'utilisateurs
 - Exemple : Arcopole, utilisateurs produits ESRI

Convergence : Juridique - Standards CNIG – GPU - INSPIRE



Merci de votre attention

